

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 juin 1976

La séance est ouverte à 11 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

L'OPPORTUNITÉ DE RENONCER À TOUT CHANGEMENT RELATIF AU BILINGUISME DANS LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN AVANT L'ADOPTION D'UNE MESURE APPROPRIÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour proposer une motion dont l'urgence et la nécessité sont bien évidentes. En conséquence, je propose:

Que, pour accélérer la reprise des services aériens, le gouvernement présente immédiatement à la Chambre une motion interdisant tout changement ou extension du bilinguisme dans le contrôle de la circulation aérienne tant que le parlement n'aura pas voté une loi à cet égard.

M. l'Orateur: Conformément à l'article 43, cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES MOTIFS DE LA CESSATION DE L'ENQUÊTE RELATIVE AUX ACTES FRAUDULEUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une affaire urgente. Il s'agit de faits qui se sont produits à la suite de la question que j'ai soulevée lundi à propos de l'enquête à plein temps effectuée par trois enquêteurs de la Commission d'assurance-chômage et par la Gendarmerie royale sur les fraudes commises à la Commission d'assurance-chômage dans la région d'Ottawa et sur leur lien éventuel avec le trafic des stupéfiants.

Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dise immédiatement à la Chambre pourquoi, 24 heures après qu'une question ait été soulevée lundi au sujet de l'enquête à plein temps effectuée par des enquêteurs de la Commission d'assurance-chômage, Réal Meilleur, chef du contrôle des vérifications, et deux anciens agents de la police d'Ottawa, Mike Richard et Claude Charron, ont été, avec son approbation, priés de cesser sur-le-champ de s'occuper de cette affaire.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion de ce genre nécessite le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE D'ENQUÊTE IMPARTIALE DANS LE CAS DU SERGENT JOSEPH PRIMEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente qui concerne la Gendarmerie royale du Canada. Je tiens à signaler, pour le principe, un autre exemple de traitement inutilement injuste et arbitraire dont est victime un excellent officier, le sergent Joseph L. N. Primeau, qui a servi pendant près de 23 ans dans la GRC.

Je propose, avec l'appui du député d'Edmonton-Centre (M. Paproski):

Que l'on donne à M. Joseph L. N. Primeau l'occasion de s'expliquer devant des personnes justes et impartiales qui pourront examiner les circonstances de son congédiement, entre autres l'affaire Securex, qui a eu de grands retentissements dans la GRC et qui a illustré clairement certaines lacunes et faiblesses des politiques adoptées aux échelons supérieurs de la GRC.

M. l'Orateur: L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre pour la présentation d'une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LA MODIFICATION DU MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'ASPECT SÉCURITAIRE DU BILINGUISME DANS LE CONTRÔLE DU TRAFIC AÉRIEN—LES VUES DU GOUVERNEMENT

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Maintenant qu'il a été possible de comparer plus attentivement les deux versions du mandat, celle sur laquelle se sont entendues toutes les parties intéressées et la nouvelle version élaborée pour les deux nouveaux commissaires, le ministre pourrait-il expliquer pourquoi on a décidé de les modifier? Et, plus particulièrement, serait-il disposé à le rétablir dans la version qui avait reçu l'approbation de tous les intéressés, soit le ministère des Transports, le Conseil du Trésor et les contrôleurs aériens, lors de leur rencontre à Terre-Neuve il y a deux semaines?